

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du 23 novembre 2023

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Danielle JUBAN

Convocation envoyée le 16/11/2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 8
Nombre de procuration : 3

SCRUTIN :
POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Guillaume RUET

Membres Absents :

M. Jean-François DODET
M. Thierry FALCONNET
M. Jean-Claude GIRARD (pouvoir à Mme Danielle JUBAN)

Mme Dominique MARTIN-GENDRE
M. Pierre PRIBETICH
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)
Mme Céline TONOT (pouvoir à Mme Lydie Pfander-Meny)

OBJET : AFFAIRES FONCIERES
Dijon – Rue Docteur Bertillon/mail Capitaine Guynemer et Amiral Pierre – Cession à la SPLAAD

Il est rappelé que l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a procédé, à la demande de la Ville de Dijon et au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine », à l'acquisition de plusieurs propriétés et terrain compris dans le périmètre de l'opération d'aménagement « Ecocité Jardin des Maraîchers ». Par délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2023, la Ville de Dijon a décidé une évolution de cette opération, en dédiant la majorité de la seconde tranche à l'agriculture urbaine et au maraîchage et a décidé la reprise des biens concernés sur l'EPFL. Cette cession a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration de l'EPFL en date du 22 juin 2023.

Il est précisé qu'aux termes de la délibération précitée, la Ville a également décidé le maintien d'une frange constructible destinée à la réalisation d'habitat, située en bordure du mail Capitaine Guynemer, d'une superficie de l'ordre de 1,14 ha. Les biens concernés faisant l'objet d'un portage foncier par l'EPFL doivent ainsi être cédés à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), conformément aux dispositions de la concession d'aménagement confiée par la Ville à la SPLAAD.

Il est précisé que les biens concernés, situés 10-12 rue Docteur Bertillon/mail Capitaine Guynemer et 38 rue Amiral Pierre, sont cédés à la SPLAAD en l'état. Il est également précisé que le bien 10-12 rue Docteur Bertillon/mail Capitaine Guynemer a fait l'objet d'une déconstruction en 2013 par les soins et aux frais de la Ville de Dijon.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, la rétrocession interviendra au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine », moyennant un montant total de 1 485 981 € HT, correspondant aux prix d'acquisition augmentés des frais d'actes, auxquels s'appliquent les participations aux frais de portage et auxquels s'ajoutent les impôts fonciers. Il est rappelé que les frais de portage sont fixés à 1% par an pendant 4 ans, puis à 1,3% par an pendant 4 ans, puis à 1,7% par an pendant 7 ans pour le volet « Habitat, logement social et recomposition urbaine ».

10-12 rue Dr Bertillon/mail Capitaine Guynemer – CL 446, 432 et 84					
Prix acquisition	Frais d'acte	Acte d'acquisition	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
300 000 €	4 065,90 €	27 avril 2009	61 962,81 €	60 084 €	426 113 €

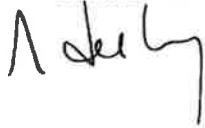
38 rue Amiral Pierre – CL 430, 431, 480 et 482					
Prix acquisition	Frais d'acte	Acte d'acquisition	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
902 500 €	11 664,71 €	3 juin 2015	91 469,09 €	54 234 €	1 059 868 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de céder** à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) les biens situés d'une part, 10-12 rue Docteur Bertillon/mail Capitaine Guynemer à Dijon, cadastré section CL n°446 de 1 470 m², n°432 de 1 223 m², n°84 de 1 236 m² et d'autre part, 38 rue Amiral Pierre à Dijon, cadastré section CL n°430 de 651 m², n°431 de 789 m², n°480 de 76 m², n°482 de 46 m² ;
- **de dire** que cette cession interviendra au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine », sera traitée par acte notarié et interviendra moyennant le montant total de 1 485 981 € hors taxes, augmenté s'il y a lieu de la TVA au taux en vigueur, conformément aux dispositions du règlement d'intervention ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la Directrice à signer l'acte de vente.

La secrétaire de séance
Mme Danielle JUBAN



Signature numérique le 27/11/2023
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL

